

Motion proposée lors du Conseil d'Administration du Lycée Voltaire du mardi 26 novembre 2024.

Objet : Opposition aux récentes mesures gouvernementales impactant les personnels de l'Éducation Nationale et l'École Publique.

Les élus au Conseil d'Administration du Lycée Voltaire, réunis ce mardi 26 novembre 2024, tiennent à exprimer leurs plus vives préoccupations face aux récentes annonces du gouvernement concernant les mesures visant les fonctionnaires, et particulièrement les personnels de l'Éducation Nationale. Ces mesures détériorent les conditions de travail et de santé des personnels et en conséquence le bon fonctionnement de l'École Publique.

1. Jour de carence : provocation et mépris envers les personnels

La réintroduction de trois jours de carence dans la Fonction Publique est une mesure profondément injuste et infondée, qui vise à stigmatiser les fonctionnaires. Les arguments avancés, tels que l'alignement sur le secteur privé et la prétendue « trop forte » absence des fonctionnaires, sont erronés et relèvent d'un discours de dénigrement. En effet, la période « analysée » pour justifier cette réforme est 2020-2022, période Covid où nous étions obligé.e.s de nous mettre en arrêt, même en cas de contact. De plus, cette augmentation d'arrêts maladie (et non absentéisme) ne concerne pas l'Éducation Nationale mais sont constatés dans les administrations et dans le secteur hospitalier dont on connaît la dégradation des conditions de travail. En réalité, les $\frac{2}{3}$ des salarié-es du privé bénéficient d'une protection de revenu à travers la prévoyance d'entreprise, ce qui n'est pas le cas pour nombre d'enseignant-es et de fonctionnaires.

Une telle mesure, qui sanctionne les personnels, menace directement leur santé et le fonctionnement des services publics.

2. Budget 2025 : réduction massive des moyens de l'Éducation Nationale

Le budget 2025 acte la suppression de 4 000 postes dans l'Éducation Nationale, plaçant une fois de plus notre ministère au premier rang des suppressions dans la Fonction Publique. Cette politique d'austérité pèse sur les conditions de travail des personnels et sur les conditions d'apprentissage des élèves, alors même que l'École Publique traverse une crise de recrutement. En outre, aucune augmentation salariale n'est prévue, l'indice continuant à être gelé, ce qui accentue la précarisation des personnels.

3. Réforme du « Choc des savoirs » : un bouleversement inefficace et déstabilisant

La mise en place du « Choc des savoirs » et l'annonce d'un « Acte 2 » de cette réforme, visant à instaurer des groupes de niveaux en 4e et 3e, complexifient et alourdissent le travail des enseignants. Ces dispositifs, introduits malgré l'opposition de la vaste majorité des syndicats des associations professionnelles, des associations de parents, rendent le suivi des élèves plus difficile, désorganisent les pratiques. Ils organisent un véritable tri social, instaurent un brevet couperet qui interdit l'accès du lycée aux collégiens n'ayant pas réussi leur brevet, à l'opposé de l'ambition d'une école pour tous et toutes.

Conclusion

Les élus du Conseil d'Administration du lycée Voltaire dénoncent l'accumulation de décisions qui affaiblissent l'École Publique, dénigrent et démotivent les personnels. Il s'associe aux revendications des syndicats pour demander

- La suppression des jours de carence et le respect des personnels de l'Éducation Nationale ;
- Le rétablissement des moyens humains et financiers pour assurer un service public de qualité ;
- Une suppression du « Choc des savoirs » prenant en compte les besoins réels des élèves et des enseignants.

S'associent à cette motion : les élus personnels enseignants (SNES-FSU, SUD-Education), les élus parents (FCPE), les élus élèves, les élus agents, les membres de droit.

